

ÉCOLE DOCTORALE N° 395  
Espaces, Temps, Cultures (ETC)

ÉTABLISSEMENT  
Université Paris Nanterre

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019**  
VAGUE E



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Isabelle Von Buelzingsloewen,  
Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Présidente :** Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Université Lumière Lyon 2

**Experts :** Mme Bénédicte COSTE, Université de Bourgogne - UB  
M. Jacques FISCHER-LOKOU, Université Bretagne-Sud  
Mme Marine LE MENÉ, Université de Strasbourg  
M. Eric LYSØE, Université Clermont Auvergne

**Conseiller scientifique représentant du Hcéres :**

M. Laurent GAUTIER

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2018 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN NOVEMBRE 2018

### PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Milieus, Cultures et Sociétés du passé et du présent* (ED 395), dont un changement d'intitulé (*Espaces, Temps, Cultures - ETC*) est prévu dans le cadre de la prochaine accréditation, est une école doctorale de taille moyenne qui regroupe 316 doctorants dont une cinquantaine de nouveaux inscrits chaque année. Elle est l'une des cinq ED de l'Université Paris-Nanterre. Elle est structurée en cinq thématiques et délivre quinze mentions de doctorat qui relèvent toutes du domaine Sciences humaines et sociales (SHS). Elle se fédère autour de la problématique générale de l'altérité dans le temps et dans l'espace. C'est une école doctorale mono-établissement : tous les doctorants qui y sont formés sont inscrits à l'Université Paris-Nanterre.

Les doctorants de l'ED 395 relèvent de neuf unités de recherche dont six Unités mixtes de recherche (UMR), une Unité propre de recherche (UPR) avec tutelle principale du CNRS et deux Equipes d'accueil (EA) auxquelles sont rattachés 98 encadrants potentiels. Seize maîtres de conférences et chargés de recherche non habilités à diriger des recherches co-encadrent des thèses.

L'ED 395 est rattachée au collège doctoral de l'Université Paris-Nanterre et au collège doctoral de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Paris Lumières à qui a été transférée la diplomation du doctorat. Désormais les doctorants inscrits dans l'ED 395 se voient donc délivrer un doctorat de Paris Lumières « préparé à l'Université Paris-Nanterre ».

### SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

#### APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'adossement scientifique de l'ED 395 est de grande qualité. Elle est ainsi adossée à 9 unités de recherche (UR) de statuts et de tailles divers (6 UMR, 1 UPR, 2 EA). Les établissements et organismes co-tutelles de ces unités sont : le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), deux écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et les universités de Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris Diderot et Paris 8 Vincennes-Saint Denis.

L'ED 395 est également adossée à la MSH-MAE (Maison des sciences de l'homme - Maison de l'archéologie et de l'ethnologie) qui regroupe trois des UMR de l'ED, soit un peu plus de 50 % de ses doctorants en 2017-2018. Cet adossement apporte des avantages aux doctorants concernés (formations professionnalisantes, prix de thèse, journée des jeunes docteurs). L'ED est également associée au Laboratoire d'excellence (Labex) *Les passés dans le présent* qui lui apporte des contrats doctoraux, des bourses de mobilité, et des bourses d'écriture.

La composition du conseil de l'ED n'est pas conforme aux dispositions de l'arrêté de mai 2016. Les UR sont sur-représentées au détriment des doctorants (qui ne sont que deux au lieu de trois) et des membres extérieurs (qui ne sont que trois au lieu de cinq).

L'ancien conseil de direction a été supprimé conformément aux préconisations de l'AERES lors de l'évaluation précédente.

Les attributions du conseil de l'ED, qui est réuni au moins trois fois par an, sont listées dans le dossier d'autoévaluation mais les comptes rendus des séances du conseil ne sont pas consultables sur le site de l'ED et ne sont diffusés qu'aux membres du conseil.

L'ED 395 a par ailleurs contribué à élaborer la charte des thèses adoptée par la ComUE Paris Lumières mais ne s'est pas dotée d'un règlement intérieur.

Tous les doctorants de l'ED 395 étant inscrits à l'Université Paris-Nanterre, les liens de l'ED avec la commission recherche sont très étroits et la directrice de l'ED, très investie dans sa fonction, y présente chaque année un bilan.

L'Université Paris-Nanterre est très impliquée dans le financement du doctorat. L'ED 395 bénéficie chaque année de huit à neuf contrats doctoraux, auquel s'ajoute un contrat ComUE et d'un budget substantiel de 57 783 euros (moyenne calculée sur six ans). De cette somme il convient de déduire les frais liés à l'organisation des soutenances de thèses qui se montent à environ 30 % du total. L'établissement prend également en charge les frais de reproduction des thèses. En revanche, le poste de gestionnaire affecté à l'ED est très précaire (Contrat à durée déterminée de catégorie C) ce qui entraîne un « turnover » élevé, préjudiciable au bon fonctionnement de l'ED. En outre, le poste de responsable du service des ED est partagé avec l'ensemble des cinq ED de l'établissement ce qui ne permet pas à la personne qui l'occupe de s'impliquer suffisamment dans l'ED. En outre, l'établissement ne s'est pas doté d'un outil efficace de gestion des études doctorales (inscriptions, formations, etc.) et ne fournit pas à l'ED des indicateurs de pilotage fiables. Certaines rubriques du site Internet de l'ED, sur lesquels la directrice n'a pas la main, ne sont pas à jour (listes de doctorants et de docteurs en particulier pour l'année en cours par exemple).

Le budget alloué à l'ED est essentiellement utilisé pour financer la mobilité doctorale (collecte de données sur le terrain, participation à des colloques, etc.) ainsi que des journées d'études ou séminaires organisés pour ou par les doctorants. L'ED soutient également l'Association des doctorants de l'ED.

## • Encadrement et formation des doctorants

60 % des doctorants inscrits dans l'ED 395 n'ont pas de financement spécifique pour leur thèse. Le nombre de doctorants disposant d'un financement spécifique à la thèse a cependant progressé depuis la dernière évaluation. Il est passé de 36,5 % en 2014-2015 à 39,8 % en 2016-2017 soit un pourcentage satisfaisant pour les ED du domaine SHS, sachant que l'ED 395 n'exige pas un financement minimal pour inscrire un doctorant.

Les contrats doctoraux alloués par l'établissement sont au nombre de 8 à 9 par an auxquels s'ajoutent des contrats alloués par la MSH-MAE, le Labex et la ComUE et des contrats de l'ENS (Ecole Normale Supérieure). Un seul contrat est financé par des écoles françaises à l'étranger, ce qui est étonnant compte tenu du nombre de doctorants inscrits en doctorat d'archéologie et d'histoire des mondes anciens. Notons que depuis 2015, l'ED ne bénéficie plus de contrats de la région.

Les autres sources de financement sont peu nombreuses : sont signalées quelques conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) mais on ignore leur nombre précis. Un recrutement avisé de membres extérieurs du conseil de l'ED pourrait sans doute permettre de renforcer les liens avec le milieu socio-économique et culturel et les collectivités territoriales et d'augmenter le nombre de thèses réalisées dans le cadre de conventions CIFRE, y compris dans des disciplines qui ont traditionnellement peu recours à ce mode de financement.

Les doctorants étrangers représentent plus de 37 % de l'ensemble des inscrits. Un certain nombre d'entre eux bénéficient des bourses de leur pays d'origine mais l'ED ne connaît pas leur nombre et ne sait pas si le montant de celles-ci est suffisant pour vivre dans des conditions décentes.

Comme de nombreuses ED en SHS, l'ED 395 accueille par ailleurs des doctorants salariés à temps plein (de l'ordre de 26 %). L'ED ne sait pas comment se financent tous les autres. On peut penser que la mise en place du contrat individuel de formation en septembre 2016 permettra de recueillir ce type de données et de connaître plus précisément les conditions dans lesquelles ces doctorants réalisent leur thèse.

L'ED compte 98 encadrants potentiels auxquels s'ajoutent 16 EC et chercheurs non titulaires de l'Habilitation à diriger des recherches (HDR) qui interviennent au titre de co-encadrants. L'ED a accompli un important travail de réduction du nombre de thèses par encadrant si bien qu'actuellement seuls trois directeurs de thèses

encadrent plus de dix thèses, le nombre maximum autorisé étant de 10. Notons qu'un encadrant ne peut pas inscrire plus de deux doctorants par an (exceptionnellement trois), ce qui paraît une bonne pratique dans la mesure où elle est appliquée avec une certaine souplesse. La direction de l'ED souhaite développer les co-encadrements par des enseignants-chercheurs non HDR.

Un gros effort a été fait pour rationaliser la procédure de recrutement et de suivi des doctorants conformément à l'arrêté de mai 2016. Le jury qui attribue les contrats doctoraux de l'établissement est constitué des membres du conseil restreint. Il est présidé par un professeur ayant depuis peu le statut d'émérite et les directeurs de thèse pressentis ne sont pas autorisés à y siéger. Le comité s'étonne du fait que les représentants doctorants n'y participent pas au titre d'observateurs (la direction de l'ED y participant sans droit de vote, sauf si la directrice ou le directeur-adjoint présente un candidat). Chaque année, le jury entend une vingtaine de candidats pour une dizaine de contrats ; les quotas par UR ont été abandonnés ce qui est une bonne chose, la qualité scientifique des candidats et des projets devant primer. Cependant, les UR doivent envoyer un nombre limité de candidats à l'audition ce qui suppose un pré-recrutement au sein des laboratoires.

Les thèses réalisées dans le cadre d'une cotutelle (13 %) paraissent peu nombreuses au regard de l'attractivité des unités de recherche sur lesquelles s'adosse l'ED. On ne compte aucune thèse en co-direction internationale.

Grâce aux efforts consentis dans la procédure d'inscription et le suivi des doctorants, la durée moyenne des thèses est actuellement de 69 mois (5,75 ans). Le comité s'est cependant étonné d'une pratique qui lui a paru juridiquement discutable : lorsqu'un doctorant n'a pas achevé sa thèse au cours de la septième année, il ne peut s'inscrire en huitième année mais est autorisé à se réinscrire dans les deux ans qui suivent dans le but de lui offrir une ultime possibilité de soutenir sa thèse. Dans la mesure où ces doctorants sortent des statistiques, cette disposition contribue indûment à réduire la durée des thèses. Elle prive également l'établissement de droits d'inscription. Par ailleurs le comité n'a pas eu accès à des données fiables concernant le taux d'abandon des doctorants.

Il n'existe pas de parcours de formation des doctorants de l'ED 395 mais ceux-ci sont tenus, pour soutenir leur thèse, d'avoir cumulé 180 crédits européens (ECTS-European credits transfer system). 150 ECTS correspondent à la rédaction et à la soutenance de la thèse, 20 ECTS à la formation disciplinaire et aux activités scientifiques du doctorant (participation à des manifestations scientifiques, (co)organisation d'une manifestation scientifique, publications sans rapport avec la thèse, etc.) et 10 ECTS (soit une quarantaine d'heures) aux formations professionnalisantes organisées en trois parcours dont l'un est consacré à l'après thèse pour les doctorants qui ne se destinent pas à une activité académique. La formation disciplinaire est essentiellement effectuée au sein des UR, l'ED répartissant chaque année 300 heures de formation doctorale entre les UR et les doctorants pouvant par ailleurs valider leur participation aux séminaires des unités. Un séminaire transversal de 28 heures, très apprécié des doctorants, est par ailleurs organisé par l'ED. Tous les doctorants qui le souhaitent peuvent accomplir des heures d'enseignement formalisées dans le cadre d'un avenant. L'offre de formations professionnalisantes organisées par le pôle professionnel de la Direction de la recherche est très fournie. Elle comprend des modules de formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, mais les doctorants ne sont pas tenus de les suivre alors que la formation à l'éthique a été rendue obligatoire par l'arrêté de mai 2016. Le comité a également noté que de nombreux doctorants (dont beaucoup sont titulaires des concours de l'enseignement secondaire) ne voient pas l'intérêt de suivre certaines des formations professionnalisantes, leur unique objectif étant de devenir enseignant-chercheurs.

Les comités de suivi individuels (CSI) ont été mis en place très récemment et n'ont concerné que les doctorants inscrits en deuxième année. La lourdeur de leur mise en place, qui repose essentiellement sur les UR, explique que les doctorants inscrits dans les promotions antérieures n'aient pas été concernés ce qui est dommage. Même s'ils déplorent que la configuration et le rôle des CSI aient été assez variables d'une unité à l'autre, les doctorants sont dans l'ensemble satisfaits du dispositif.

Depuis 2016, l'ED 395 organise chaque année une journée de rentrée. Les doctorants étrangers peuvent trouver des informations et une aide au niveau de l'établissement. Il n'y a pour le moment aucun doctorant bénéficiant d'un contrat handicap dans l'ED.

De façon générale, les doctorants se déclarent satisfaits de l'accueil qui leur est fait à l'ED et de l'écoute qu'ils reçoivent lorsqu'ils rencontrent des difficultés.

## • Suivi du parcours professionnel des doctorants

Le suivi du parcours professionnel des doctorants est entièrement pris en charge par le pôle professionnalisation du collège doctoral qui est extrêmement actif ; un suivi individuel est proposé aux doctorants qui le demandent, des outils performants sont mis à la disposition de tous (site web dédié aux contacts avec les entreprises, pack de huit fiches métier, accompagnement à la construction du projet professionnel).

Une enquête annuelle est conduite par le pôle professionnalisation auprès des futurs docteurs au moment de leur soutenance. Le comité s'est interrogé sur la pertinence de cette enquête qui certes bénéficie d'un taux de réponse de 100 %, mais intervient à un moment où le doctorant peut faire part de ses intentions mais non des chances qu'il a de voir son projet se réaliser sachant qu'en outre les résultats obtenus ne peuvent être comparés à ceux obtenus dans le cadre de l'enquête nationale réalisée un an après la soutenance.

Une autre enquête concernant le devenir des docteurs de l'ED à trois ans apporte des résultats plus significatifs. Le taux de réponse est très bon. Aucun doctorant n'est inactif ou en reprise d'études. Les débouchés des jeunes docteurs de l'ED 395 sont conformes à ce que l'on constate dans la plupart des ED SHS. La grande majorité des docteurs s'insère ainsi dans la fonction publique et 60 % d'entre eux ont une activité liée à la recherche. Environ 15 % des jeunes docteurs ont un contrat post-doctoral, 2 à 5 % un contrat d'Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER). Le privé n'attire qu'environ 10 % des jeunes docteurs.

## AUTOÉVALUATION ET PROJET

Le rapport d'autoévaluation est très détaillé et de bonne qualité. Il a été réalisé en lien avec la commission recherche et la présidence de l'établissement. Une analyse SWOT (Forces, faiblesses, opportunités, menaces) est proposée. On regrette cependant le manque de données statistiques : dans les tableaux fournis, de nombreuses données sont non renseignées.

Le projet s'inscrit dans le prolongement du bilan présenté. Le périmètre de l'ED évoluera à la marge (les historiens du contemporain vont rejoindre l'ED). Un nouveau nom a été adopté pour l'ED. L'ED 395 entend en outre parachever sa mise en conformité avec l'arrêté de 2016, renforcer la présence des femmes dans son conseil et multiplier les thèses en cotutelle et co-directions internationales via la ComUE, le Labex et la MAE dont le périmètre va être élargi.

## APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED 395 est une ED très dynamique et bien dotée qui remplit bien ses missions.

Néanmoins la mise en œuvre des préconisations de l'arrêté de mai 2016 n'est pas aboutie (CSI mis en place avec retard pour les seuls doctorants de deuxième année, pas de règlement intérieur, pas de portfolio, pas de formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique obligatoire, pas de politique de formation des encadrants). En outre la part des thèses réalisées en co-tutelle ou en co-direction internationale apparaît trop faible de même que le nombre de thèses réalisées dans le cadre d'une convention CIFRE.

## • Points forts

- Forte implication de la directrice et du directeur-adjoint de l'ED.
- École doctorale accueillante et à l'écoute des doctorants.
- Adossement scientifique de grande qualité.
- Soutien généreux à la mobilité doctorale (participation à colloques, terrains, etc.) grâce à une dotation élevée.
- Séminaire pluridisciplinaire de 28 heures très apprécié des doctorants autour d'une thématique partagée.
- Soutien aux initiatives des doctorants, en particulier à l'association des doctorants et docteurs de l'ED.
- Bon suivi des doctorants et de la durée des thèses.
- Bon taux d'insertion professionnelle.

- Bonne prise en compte de l'évaluation précédente.
- Projet mûr et ambitieux.

- **Points faibles**

- Mise en œuvre des préconisations de l'arrêté doctoral de mai 2016 non aboutie.
- Procédure de réinscription en 8<sup>e</sup> année discutable.
- Internationalisation du doctorat étonnamment limitée.
- Pas de journée d'information sur le doctorat (financement, débouchés) à destination des étudiants en master.
- Financements de thèse peu diversifiés.

## RECOMMANDATIONS

### A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Au vu de l'analyse qui précède, il serait urgent que l'ED termine de se mettre en conformité avec les préconisations de l'arrêté de mai 2016, pourvoie les sièges vacants du conseil de l'ED, clarifie la procédure de réinscription des doctorants au-delà de la 6<sup>e</sup> année et implique les représentants doctorants dans le jury de l'ED (en qualité d'observateurs). Par ailleurs, l'ED gagnerait à développer les thèses en cotutelle et en codirection internationale, diffuser les comptes rendus des réunions du conseil de l'ED à l'ensemble des encadrants et des doctorants et organiser une journée d'information à destination des étudiants en master envisageant de faire une thèse.

### A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT ET DU COLLEGE DOCTORAL

Afin d'aider l'ED dans ses missions et lui permettre d'améliorer encore sa visibilité et son affichage tant national qu'international, l'établissement devrait l'assister dans sa mise en conformité avec l'arrêté de mai 2016 (CSI, RI, Portfolio, module d'éthique obligatoire). Il serait par ailleurs souhaitable de fournir aux ED des indicateurs qui leur permettent de disposer d'outils de pilotage fiables, d'adopter ou développer un outil de gestion des études doctorales (ADUM ou autre), de stabiliser le gestionnaire de l'ED (actuellement personnel non titulaire de catégorie C), de laisser la main aux ED pour alimenter leur site Internet, d'impliquer des élus doctorants dans le collège doctoral et de réfléchir à la mise en place d'une formation des encadrants.



Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**

**Évaluation des établissements**

**Évaluation de la recherche**

**Évaluation des écoles doctorales**

**Évaluation des formations**

**Évaluation à l'étranger**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Nanterre, le 3 juin 2019

HCERES  
Département d'évaluation de la Recherche  
2 rue Albert Einstein  
75013 PARIS

Réf. : E2020-EV-0921204J-DEF-PED200017669-027418-RT

**Objet : réponse de l'établissement déposant – évaluation de l'école  
doctorale 395 Espaces, Temps, Cultures (ETC)**

—  
Dossier suivi par :

Mme Hélène Aji  
Vice-Présidente Recherche  
Tel : +33 01 40 97 74 27  
Mail : Helene.Aji@parisnanterre.fr

Madame, Monsieur,

L'université Paris Nanterre adresse ses plus vifs remerciements au comité de visite HCERES pour l'attention portée aux spécificités de l'ED 395 et à son fonctionnement dans l'environnement des études doctorales de l'établissement, même si une erreur factuelle persiste dans le rapport concernant la gestion de la durée des thèses : l'autorisation exceptionnelle d'inscription en 8<sup>e</sup> année se fait sur présentation de la thèse. À défaut, la thèse est réputée abandonnée.

En tant que tutelle, nous prenons donc bonne note des observations faites concernant sa mise en conformité avec la réglementation en vigueur : placée sous la responsabilité du Collège doctoral, cette évolution est en cours à un rythme soutenu et sera accompagnée de près par les services administratifs de la recherche. La composition du Conseil de l'ED fera l'objet d'une attention particulière, notamment dans son ouverture éventuelle aux acteurs socio-économiques susceptibles de contribuer à la diversification des financements doctoraux.

Nous encouragerons l'ED 395 à développer des partenariats internationaux au niveau doctoral, dans le cadre Erasmus + ou hors Europe, afin de mettre en place un plus grand nombre de thèses en cotutelle. La création d'une possibilité, plus souple, de codirection à l'international vient également d'être votée par le Collège doctoral, permettant d'augmenter le dynamisme existant de la coopération internationale sur l'encadrement des thèses.

Dans le cadre de la refonte administrative en cours concernant la gestion de la scolarité des doctorants, sont programmées la formalisation de la formation doctorale et la mise en place d'un portfolio, conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que le suivi global des parcours des doctorants, y compris après la soutenance, dans leur insertion professionnelle : l'ED 395 disposera donc d'un accès facilité à ses données statistiques.

L'ED 395 est une école doctorale d'excellence, adossée à des équipes de recherche (UMR et équipes d'accueil) ainsi qu'à un Labex dont la reconduction vient de nous être signifiée : elle procure aux doctorants un environnement de travail exceptionnel, et des moyens conséquents pour les soutenir dans leurs projets. Nous sommes heureux que ces qualités majeures aient été reconnues par le comité de visite HCERES.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Le Président de l'université  
Jean-François Balaudé